

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 28 avril 2005

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Groupe TSX Inc. (X)**  
**Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), désirent vous informer que le 26 avril 2005, les actionnaires du Groupe TSX Inc. (Groupe TSX) (X) ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la société sur la base de deux pour une.

**FRACTIONNEMENT D' ACTIONS – détails :**

- **RATIO DE DISTRIBUTION :** 2 pour 1.
- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 13 mai 2005.
- **DATE** 17 mai 2005.  
**D'ENREGISTREMENT :**

**Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur X seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN** Le vendredi 13 mai 2005.  
**VIGUEUR :**

Circulaire no : 066-2005

- **SYMBOLE DE L'OPTION :** X.
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 100.
- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** A compter du 13 mai 2005, les limites de position et de levée augmenteront à 22 500 contrats.
- **CUSIP\* :** 873028104.

\*La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

**La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.**

### **Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, tous les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas automatiquement modifiés** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

A l'ouverture des marchés, le jour d'entrée en vigueur, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries **X** comme suit :

<b>Groupe TSX Inc.</b>		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur vendredi le 13 mai 2005	Code des prix de levée
54,00 \$	27,00 \$	A
56,00 \$	28,00 \$	B
58,00 \$	29,00 \$	D
60,00 \$	30,00 \$	I
62,00 \$	31,00 \$	Y
64,00\$	32,00 \$	J
66,00 \$	33,00 \$	K
68,00 \$	34,00 \$	M
70,00 \$	35,00 \$	G

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Caroline Bilodeau  
Conseillère juridique